



DEMANDE DE PROPOSITIONS

Conseiller en planification stratégique

CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE

DATE DE PUBLICATION : 13 MAI 2020
DATE DE FIN DES SOUMISSIONS : 12 JUIN 2020





Table des matières

Objectifs de la planification stratégique	3
Éléments de la proposition	3
Échéancier	7
Mandat	7
Livrables	8
Éléments de la proposition	9
Évaluation de la proposition	11
Modalités entourant la demande de propositions	13
Soumission des propositions	14



Objectifs de la planification stratégique

Le Cercle sportif autochtone (le « CSA ») désire retenir les services d'un conseiller* ou d'un cabinet conseil (le « conseiller ») afin de faciliter et de préparer un plan stratégique (le « projet ») pour le CSA. Le principal objectif du projet est de susciter l'engagement et l'atteinte d'un consensus parmi les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OPTSA) et les parties intéressées quant aux priorités du CSA et aux stratégies à adopter au cours des cinq prochaines années ainsi que de préparer un plan stratégique à cette fin.

CONTEXTE

Le Cercle sportif autochtone est la voix nationale quant aux activités sportives, physiques et ludiques autochtones; il regroupe les intérêts des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Fondé en 1995, le CSA a été créé par consensus national en réponse aux besoins des Autochtones en matière d'activités sportives et ludiques plus accessibles et plus équitables. Ce mandat s'est ensuite élargi pour comprendre aussi la promotion de l'activité physique. Maintenant, en 2020, de nouvelles occasions semblent se présenter pour faire la promotion de nos intérêts et inclure dans nos programmes la santé, la nutrition, l'éducation physique, le mieux-être, entre autres.

Chaque OPTSA membre du CSA a son propre mandat, soit de représenter les intérêts des peuples autochtones qui font partie de sa base. Ce sont ces voix régionales qui ensemble orientent le CSA et en déterminent les priorités nationales.

Dans le cadre de partenariats et de collaborations, le CSA favorise l'expertise qui permet de faire profiter les communautés autochtones du Canada de programmes d'activité physique et d'une expertise en développement des athlètes et des entraîneurs, de même qu'en littératie physique.

Le CSA établit des partenariats avec des organisations autochtones ou autres afin de faire profiter les communautés autochtones du Canada de programmes d'activité physique et d'une expertise en développement des athlètes et des entraîneurs, de même qu'en littératie physique. Le CSA est aussi détenteur des droits de franchise des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) et organise annuellement le Championnat national autochtone de hockey (CNAH) en plus d'influencer des changements de politiques gouvernementales de haut niveau.

* Le masculin est utilisé comme genre neutre et inclut hommes et femmes, le cas échéant, pour alléger le texte.



Mission

Le CSA est une organisation sans but lucratif formée de membres s'étant donné pour mission de soutenir la santé et le bien-être des peuples et des communautés autochtones par la participation à des activités sportives, physiques et ludiques. Plus précisément, le CSA :

1. est la voix nationale quant aux activités sportives, physiques et ludiques autochtones;
2. renforce les capacités aux paliers national, provinciaux et territoriaux quant à la conception et à la prestation d'activités sportives, physiques et ludiques qui conviennent culturellement aux peuples autochtones;
3. voit à ce que les politiques et structures des activités sportives, physiques et ludiques répondent aux besoins des peuples et communautés autochtones;
4. supervise ou organise le développement et la formation de leaders efficaces de participants autochtones à des activités sportives, physiques et ludiques;
5. reconnaît les meilleures pratiques sportives, physiques et ludiques pour les peuples autochtones et en fait la promotion;
6. supervise l'élaboration d'événements et programmes nationaux et internationaux qui renforcent la participation autochtone à des activités sportives, physiques et ludiques.

Ce travail s'accomplit directement en collaboration avec les organisations membres du CSA et au moyen de partenariats stratégiques.

Vision

Le CSA aspire à :

- une meilleure santé et une activité physique accrue des peuples autochtones dans des communautés dynamiques, tout comme leur pleine participation des activités sportives, ludiques et physiques;
- une inclusion systématique des peuples et des organisations autochtones dans les stratégies, activités, programmes et services des systèmes nationaux;
- le développement des capacités provinciales ou territoriales et locales afin de répondre aux besoins particuliers des Autochtones dans leur communauté;
- l'attribution de ressources suffisantes à des systèmes d'activités sportives, physiques et ludiques adaptés à la culture autochtone pour que ces personnes puissent réussir du terrain de jeu au podium;
- et enfin, des répercussions positives de ces résultats, entre autres, sur le développement économique, la santé physique et mentale, l'environnement et la justice pour tous.





Description du projet

Le dernier plan stratégique du CSA a pris fin au cours de l'exercice financier (EF) 2019 et culminé au début de l'EF 2020 avec un nouveau modèle de gouvernance, un nouveau conseil d'administration et l'embauche d'une nouvelle directrice générale (« DG »).

C'est pourquoi l'EF 2020 a été une période de transition au cours de laquelle :

- le nouveau conseil d'administration et la nouvelle directrice générale sont entrés en fonction;
- de nouveaux comités du Conseil se sont formés et ont commencé leur travail;
- l'administration et la gestion du Cercle, autrefois données en sous-traitance, ont été rapatriées et déménagées de l'Ouest canadien à Ottawa, Ontario;
- de nouveaux liens ont été créés avec les OPTSA, le gouvernement fédéral, d'autres organisations sportives et, à l'interne, entre les nouveaux membres de l'équipe; et
- de nouvelles politiques et procédures ont été créées et mises en place.

La directrice générale et le conseil d'administration ont déterminé qu'un nouveau plan stratégique audacieux était nécessaire pour orienter la planification et la prise de décisions du Cercle au cours des cinq prochaines années.

Le CA et la DG ont cerné plusieurs possibilités et défis pendant cette année de transition, entre autres :

- l'équilibre entre les priorités et besoins divergents des membres divers provenant d'endroits divers, des gouvernements qui financent le Cercle et des parties intéressées;
- une dépendance excessive du financement du gouvernement fédéral et le besoin de diversifier les sources de revenu;
- l'engagement, les communications, la sensibilisation, la formation et l'établissement d'un consensus avec les membres, les communautés et les peuples autochtones;
- le renforcement de la légitimité du CSA qui parle comme voix nationale pour le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones de ce pays, pour regrouper les intérêts des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- le besoin d'une stratégie nationale fondée sur les OPTSA pour faire progresser le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones au Canada;
- les occasions qui se présentent quant aux besoins des OPTSA et des intervenants, notamment en santé, nutrition, éducation physique, bien-être, etc.



- l'alignement, dans la mesure du possible, avec les politiques, orientations et stratégies des OPTSA, des communautés et peuples autochtones, des gouvernements fédéral et provinciaux, des organisations internationales de sport et de conditionnement;
- le besoin d'identifier et de mesurer les données clés relatives à la mission, à la vision et aux plans du CSA et de produire des rapports à ce sujet;
- la nécessité de réagir aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier les appels à l'action liés au sport, soit les numéros 87 à 91;
- le changement du nom du CSA afin de mieux refléter sa mission et sa vision;
- l'accroissement de la participation et de la diversité des peuples autochtones dans le sport, l'activité physique et les loisirs, y compris les jeunes, les aînés, les femmes, les LGBTQ; et
- la nécessité d'avoir une programmation et un financement des activités qui soient diversifiés et durables.

Le CSA doit absolument déterminer ses priorités et stratégies, puis concentrer ses ressources et ses efforts au progrès du sport, de l'activité physique et des loisirs au sein des communautés autochtones du Canada.

C'est la raison pour laquelle le CSA veut préparer un plan stratégique qui précisera son orientation, ses objectifs et les stratégies qu'il déploiera au cours des cinq prochaines années.



Échéancier

Le projet commencera dans les (4) semaines suivant la clôture de la demande de propositions et se terminera au plus tard le 31 mars 2021.

MANDAT

Le Conseiller sera engagé pour faire ce qui suit :

1. collaborer avec la DG et le CA du Cercle pour établir et amorcer une démarche consultative de planification stratégique qui sera motivante et favorisera l'établissement d'un consensus;
2. préparer un plan de projet qui démontre le parcours qui mènera à l'engagement, à la collaboration, à la collecte de données pertinentes, à l'atteinte d'un consensus, à la préparation d'un plan stratégique et à son déploiement réussi;
3. étudier la situation actuelle quant au sport, au conditionnement physique et aux loisirs dans les communautés autochtones et au Canada;
4. s'assurer la participation des OPTSA et des intervenants, les consulter et collecter des données utiles;
5. préparer un rapport de recherche et d'engagement pour le CA et la DG du Cercle;
6. concevoir et animer une ou des séances de planification stratégique avec le conseil d'administration et la directrice générale du Cercle pour déterminer l'orientation, les buts et les stratégies du CSA;
7. préparer une ébauche de plan stratégique et de son déploiement;
8. valider l'ébauche de plan stratégique; et
9. préparer et présenter le plan stratégique final et son plan de déploiement.

Le Conseiller devra à tout le moins préparer un plan stratégique final qui documente l'orientation, les objectifs et les stratégies du CSA pour les cinq prochaines années.

Le rapport final doit comprendre une description de la démarche de planification stratégique, un résumé de la recherche et des données recueillies qui ont guidé l'élaboration du plan stratégique, des suggestions pour surmonter les obstacles et atténuer les risques, de même qu'un plan de déploiement qui précise des échéances à court, moyen et long terme ainsi que des indicateurs de rendement clés (IRC) bien définis.



LIVRABLES

Voici les produits et résultats attendus du Conseiller :

- Réunion de démarrage du projet avec la direction du CSA
- Plan et échéancier du projet
- Engagement et consultation des OPTSA et des parties intéressées
- Conception et animation d'une ou plusieurs séances de planification stratégique avec le conseil d'administration du CSA
- Préparation d'une ébauche de plan stratégique et de son plan de déploiement
- Réunion(s) pour présenter l'ébauche de plan stratégique final, en discuter et recevoir des commentaires
- Rédaction d'un plan stratégique final et de son plan de déploiement
- Présentation du plan stratégique final à une activité de lancement
- Production de mises à jour écrites ou verbales, selon les demandes

Le travail se fera en anglais et les produits seront livrés en anglais, à l'exception des réunions d'engagement et de consultation des OPTSA et autres parties intéressées ayant précisé que le travail devait se faire en français. Le CSA verra à la traduction en français du plan stratégique final.





ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION

Votre proposition doit comprendre à tout le moins les éléments suivants :

Méthodologie proposée : décrire l'approche proposée et les méthodes et procédures retenues pour atteindre l'objectif du projet, sa portée et les éléments fournis avant sa conclusion. Veuillez inclure une description des éléments suivants :

a. caractéristiques et attributs d'un plan stratégique de qualité que vous souhaitez voir intégrés au plan stratégique du CSA et à la démarche de planification;

b. aperçu d'un éventuel plan stratégique ou du résultat de la démarche de planification stratégique. Cet aperçu peut prendre la forme d'une « table des matières » modèle ou cible et s'accompagner de commentaires explicatifs au besoin;

c. démarche ou modèle de planification stratégique proposée à mettre en œuvre pour réaliser le plan stratégique de qualité décrit ci-dessus en a) et b);

d. méthodes, procédures ou outils proposés pour mettre en œuvre la démarche de planification stratégique décrite en c);

e. perception de votre rôle et de vos responsabilités si vous êtes choisi comme conseiller;

f. approche à la gestion du projet, y compris les plans ou procédures pour coordonner avec le CSA, assurer le respect de l'échéancier, l'utilisation judicieuse des fonds et la production d'un plan stratégique de grande qualité.

Planification du projet et calendrier proposés : fournir une description du travail à effectuer (présentée en fonction des tâches ou procédures énumérées ci-dessus), de l'endroit où se fera le travail et un calendrier précisant les échéanciers proposés et les étapes de production et de finalisation du travail.

Qualification et expérience du conseiller : identifier tous les membres de l'équipe affectée au projet, leurs fonctions, qualités, leur expérience et l'ampleur des efforts qu'ils devraient y contribuer; décrire les capacités du Conseiller, les installations et l'équipement utiles, toute contrainte de temps et l'expérience du Conseiller en conception et préparation de plans stratégiques ou de projets semblables.

Honoraires et sorties de fonds proposés : les honoraires proposés, avant toute sortie de fonds et TVH, devraient se situer entre 25 000 \$ et 35 000 \$.

Préparer une feuille de calcul Microsoft Excel détaillée illustrant le niveau d'effort anticipé et les sommes nécessaires pour exécuter le travail décrit dans le projet de planification.

Indiquer séparément tout déboursé prévu et toute autre dépense qui devrait découler de l'exécution du projet, à l'exception des débours liés aux déplacements, à l'engagement, à la consultation et à la traduction.





Le CSA a un budget distinct alloué à l'engagement et à la consultation. Vous ne devez donc pas inclure les coûts d'engagement et de consultation dans les honoraires et sorties de fonds prévus. Le CSA préparera un plan d'engagement et de consultation en collaboration avec le conseiller retenu en fonction du plan de projet et du calendrier approuvés; le CSA paiera directement aux fournisseurs et participants tous les coûts liés à l'engagement et à la consultation conformément au plan d'engagement et de consultation.

Le CSA a un budget distinct alloué aux déplacements dans le cadre de ce projet. Vous ne devez donc pas inclure les coûts de déplacement dans les honoraires et sorties de fonds prévus. Le CSA préparera un plan de déplacements en collaboration avec le conseiller retenu en fonction du plan de projet et du calendrier approuvés et conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor quant aux déplacements; le CSA paiera au conseiller les frais de déplacement prévus conformément au plan de déplacements.

Inclure la TVH prévue pour les honoraires et débours dans le budget du projet. La TVH ajoutée à tout déplacement sera incluse dans le plan de déplacements et payée au moment du remboursement.

Références : fournir les coordonnées de trois clients et une description du travail effectué pour chacun d'eux ainsi qu'une permission écrite de communiquer avec ces personnes.

Certification : La proposition doit contenir des énoncés :

- confirmant que le proposant est couvert par une assurance erreurs et omissions ainsi qu'une assurance responsabilité offrant des garanties suffisantes et qu'il fournira une preuve de cette assurance au CSA si son projet est retenu avant d'entreprendre son travail; et
- certifiant que la proposition est complète et véridique et portant la signature datée d'un représentant autorisé du conseiller.





Évaluation de la proposition

Toute proposition qui ne satisfait pas aux exigences décrites à la section « Éléments de la proposition » sera rejetée sans avoir été étudiée.

Les propositions seront étudiées par un comité ad hoc du CSA réunissant les membres du Conseil d'administration et la directrice générale. Ce comité évaluera les propositions, assurera un traitement équitable de tous les proposants et verra à ce que les activités d'approvisionnement du Cercle soient conformes à sa politique financière.

Des experts pourraient aussi être invités à étudier et à évaluer les propositions et à faire des commentaires ou des recommandations au sujet de l'attribution du contrat. À la discrétion du comité ad hoc, une entrevue ou une demande d'information complémentaire peut être requise pour préciser des détails de la proposition ou en faciliter la démarche d'étude et d'évaluation.

Voici les éléments sur lesquels portera l'évaluation des propositions :

Éléments de l'évaluation	Critères	Points au maximum
Méthodologie proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Preuves de compréhension du projet et de connaissance du CSA • Méthodologie et approche à la gestion de projet correspondant aux besoins du CSA • Innovation, qualité de la méthodologie et de l'approche • Caractéristiques d'assurance de la qualité • Clarté, logique, facilité de compréhension 	30
Planification du projet et calendrier proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de projet et calendrier harmonisés à la méthodologie proposée et suffisants pour atteindre les objectifs du projet • Réalisme • Souplesse 	15
Qualification et expérience du conseiller	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification et expérience des sous-traitants ou personnes affectées au projet • Expérience et ressources du proposant, en particulier en ce qui a trait à la planification stratégique ou à des projets semblables • Ampleur de la participation autochtone dans l'organisation ou dans le projet du proposant 	30



Éléments de l'évaluation	Critères	Points au maximum
Honoraires et sorties de fonds proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de détails et transparence • Valeur 	15
Professionalisme de la proposition dans son ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation • Clarté • Facilité de compréhension • Concision • Facilité de lecture • Intégralité 	10

Le CSA espère s'entendre avec le conseiller qui démontrera dans sa présentation la capacité d'exécuter le travail en offrant le plus d'avantages au Cercle, notamment quant au prix et à d'autres facteurs.

Le CSA se réserve le droit :

- d'accorder le contrat à un proposant qui n'a pas obtenu le meilleur résultat ou qui n'a pas offert le prix le plus bas;
- de ne pas accorder de contrat à la suite de cette demande de propositions (DP);
- de reporter ou d'annuler le projet avant l'attribution d'un contrat; et
- de rouvrir le processus de DP et de demander d'autres propositions.



Modalités entourant la demande de propositions

CALENDRIER

Publication de la DP	13 mai 2020
Date limite des questions et demandes de renseignements complémentaires	22 mai 2020
Annexe(s) à la DP	29 mai 2020
Date limite de soumission des propositions	12 juin 2020
Attribution du contrat	19 juin 2020
Réunion de démarrage	6 juillet 2020

Ce calendrier est provisoire; le CSA peut le modifier en tout temps.

EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

Les propositions doivent comporter au moins les éléments décrits à la section « Éléments de la proposition ».

Les propositions doivent être rédigées en anglais.

Les coûts de préparation et de soumission des propositions seront aux frais des conseillers qui les soumettront, incluant tout débours.

QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les conseillers peuvent poser des questions ou demander des renseignements complémentaires au CSA en faisant parvenir un courriel à l'adresse RFP@aboriginalsportcircle.ca. Il incombe au conseiller de demander au CSA des précisions sur tout aspect qui lui semble ambigu. Le CSA n'accepte aucune responsabilité quant à l'incompréhension du conseiller au sujet de cette DP ou du processus qui l'entoure.

Tout contact avec le personnel ou les membres du conseil d'administration du CSA au sujet de cette DP est interdit et pourrait être un motif d'exclusion du conseiller la démarche de sélection.

Si le Cercle publie des renseignements complémentaires à la suite de questions ou de demandes d'information, il le fera sous forme d'annexe(s) à la DP et les affichera son site Web, au plus tard le 29 mai 2020. Les proposants doivent aller consulter le site Web du CSA pour obtenir toute annexe publiée.

LE CSA n'est pas obligé de fournir des renseignements complémentaires ni d'afficher une ou des annexes, mais peut le faire à sa discrétion.





RÉTENTION DES PROPOSITIONS PAR LE CSA

Le CSA ne retournera à aucun proposant sa proposition ou les renseignements complémentaires qu'il aura fournis.

SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions sont acceptées uniquement sous forme de PDF ou de fichier Microsoft Office (soit Word, Excel), jointes à un message de transmission envoyé par courriel à



RFP@aboriginalsportcircle.ca

au plus tard à 23 h 59, HE, le 12 juin 2020.

